

ASSEMBLÉE NATIONALE
1er juillet 2026

-CADRE RELATIF AU DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS - (N° 2740)

Adopté

N° CD720

SOUS-AMENDEMENT

présenté par
Mme Givernet, rapporteure

à l'amendement n° CD17 de M. Leseul

APRÈS L'ARTICLE PREMIER

Supprimer l'alinéa 4.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement se justifie par son texte même.